FRC 369 A

Case FRC 13532

DÉLIBÉRATION

DU

CONSEIL-GÉNÉRAL

DE LA

COMMUNE D'ARLES,

En date du 15 Juin 1790.

PORTANT Dénonciation à l'Assemblée Nationale d'une Déclaration & Pétition des Citoyens Catholiques de Nismes, *du premier du courant, arrivée à Arles le* 14 *dudit, & remise aux mains de M. le MAIRE le lendemain* 15, *par MM. les Syndics des Maîtres Cordonniers & Boulangers.*

L'An mil sept cent quatre-vingt-dix, & le quin-

THE NEWBERRY LIBRARY

zieme jour du mois de Juin, à six heures du soir, dans la Salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville d'Arles, le Conseil-Général de la Commune a été convoqué tant au son de la cloche que par billets, & y ont assistés :

MAIRE.

M. le Chevalier d'Antonelle, Président.

OFFICIERS MUNICIPAUX.

M. Baudesseau, Maître Cordonnier.
M. Meyer, Maître Menuisier.
M. Eyminy, Avocat.
M. Imbert, Négociant.
M. Rousset, Salpêtrier.
M. Maurel, Marchand-Chapelier.
M. Allec, Maître Fournier.
M. Bret, Médecin.

M. Ganteaume, Substitut-Subrogé du Procureur de la Commune.

NOTABLES.

M. Turrier, Tisseur à Toile.
M. Bernard, Pêcheur.
M. Villevieille, Maître Maréchal.
M. Garde, Maître Menuisier.
M. Espoulier, Payssan.
M. Fenon, Maître Maçon.
M. Fauchier, Orfévre.
M. Donis, Marchand.
M. Guibert, Procureur.

M. le Comte de Vernon.
M. Maureau, Lieutenant-Général-Criminel.

M. Le Maire, Préſident, a dit :

MESSIEURS,

Le premier jour du mois de Mai dernier, nous reçûmes par la poſte, au timbre & à la date de Niſmes, une Délibération qui, vu l'état d'effervescence & d'irritation de cette malheureuſe ville, nous parut un des plus grands crimes que la haine des hommes pût faire commettre. Des ſcélérats, également ennemis de la religion & de la patrie, profanant les titres les plus reſpectés, & ſe jouant ſans pudeur de tout ce qui eſt vénérable & ſacré, répandoient avec profuſion cet abominable écrit, qu'ils appelloient Délibération des *Citoyens Catholiques*, &c. s'efforçant ainſi de couvrir ces deux noms d'un déshonneur ineffaçable. Les miſérables ſe ſont trompés ; ils n'ont pu déshonorer qu'eux-mêmes. Cette plate infamie vous fut dénonçée dans le tems, ainſi qu'à la Municipalité de Niſmes. Nous nous garderons bien de remettre ſous vos yeux ce que l'indignation univerſelle n'a pu ſauver d'un prompt & éternel oubli. Nous laiſſerions également mourir dans l'obſcurité de l'opprobre, la nouvelle œuvre de frénéſie & de perverſité, par qui ces miſérables ſubitement tranſportés de la Chapelle des Pénitens dans l'Égliſe des Fils de Dominique, comme pour ſouiller tous les lieux ſaints, viennent

d'y manifester le désespoir de la scélératesse, devenue plus atroce par une première humiliation. Mais on nous fait craindre que le fanatisme, après avoir long-tems fermenté dans les boues de Nismes, n'y devienne bientôt une rage publique. Déjà les Citoyens s'entregorgent, les portes sont fermées, les ponts-levis élevés, les messages interceptés, toutes les offres de médiation refusées, les auxiliaires les plus chers insultés, repoussés, foudroyés, toutes les avenues affreusement gardées; on diroit que, déterminés à s'ensevelir sous leurs murs, ces furieux ne rejettent tout conciliateur & tout aide, que pour être plus assurés de s'exterminer l'un l'autre, & de périr tous jusqu'au dernier. Dans ces déplorables extrêmités, forcés de sentir qu'il existe un affreux rapport entre de tels excès & de pareils écrits, bien convaincus encore que si les vils & derniers agents de tant d'horreurs sont près de nous, leurs exécrables chefs, les têtes de l'hydre sont à Paris sans doute, & distillent peut-être leur affreux venin dans le sanctuaire même de la Constitution, nous pensons qu'il est pour nous d'un devoir rigoureux, de faire sur le champ parvenir à l'Assemblée Nationale un exemplaire de cette nouvelle *déclaration & pétition des Citoyens Catholiques, &c.* & de la dénoncer, comme le dernier cri de fureur d'une cabale infernale, qui veut agoniser dans le sang, & mourir sur des monceaux de cadavres. ---- Je n'ai pas besoin, Messieurs, d'ajouter une chose dont personne ne doute parmi nous, mais je me consolerai en la disant. C'est que la très-grande majorité des Habitans de Nismes, héritiere des antiques vertus qui caractérisent ce peuple aimant & généreux, ne laissera pas flétrir en un jour ses belles destinées; bientôt va reparoître dans tout son éclat,

ce patriotisme fier & pur, dont les Nîmois ont donné le signal, & doivent offrir le continuel exemple ; ils savent bien qu'inconsolables de leurs désolations, désespérés de leurs maux, comme s'ils nous étoient propres, nous leur avons demandé la paix entr'eux, pour en jouir nous-mêmes ; leurs vieux & fideles amis, ne connoîtront jamais le repos, tant que celui de Nismes sera troublé. Ce n'est pas de bayonnettes que nous offrons à nos Freres divisés, c'est un amour inaltérable, & l'inviolable résolution de porter chez eux la concorde, & de l'y maintenir.

Je vais, Messieurs, lire l'infame & perfide *déclaration* qui, je n'en doute point, est le vrai tison de leur discorde actuelle.

Lecture faite de cette *déclaration*, vingt fois interrompue par les murmures d'indignation de tous les membres du Conseil, il a été unanimement délibéré, après avoir ouï M. le Substitut subrogé du Procureur de la Commune, de dénoncer à l'assemblée nationale, au nom du Conseil général de la Commune d'Arles, la *déclaration & pétition des Catholiques de Nismes, assemblés dans l'Eglise des Jacobins du premier du courant*, comme tendant sous les dehors d'un zèle inutile & faux pour le maintien d'une religion qui n'est point attaquée, à fomenter & exciter une insurrection générale contre les Décrets de l'Assemblée Nationale, & à renverser par là le grand œuvre de la régénération de l'Empire ; & cependant, comme cette Déclaration ne nous a été connue, que parce qu'elle a été adressée à quelques Corporations de la Ville, il a été encore délibéré de communiquer à toutes les différentes

Corporations la présente Délibération, en les invitant à y adhérer.

Ainsi a été proposé & délibéré, en foi de quoi M. le Maire, Président, s'est soussigné avec le Secrétaire-Greffier.

Signés, le Chevalier D'ANTONELLE, Maire; CONSTANT, Secrétaire-Greffier.

Collationné à l'Original,

CONSTANT, Secrétaire-Greffier.

NOUS MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX, Certifions & Atteſtons, que, dans les journées du 16 & du 17, les Syndics & Prieurs des diverſes Corporations & Profeſſions, ſe ſont préſentés dans le cabinet de notre Maiſon Commune, où ils ont prononcé, écrit & ſigné, tant en leur nom, qu'en celui de leurs Corps reſpectifs, une adhéſion formelle à la précédente délibération; énoncé encore, le vœu de dénoncer de plus fort, comme en effet ils dénoncent, toujours aux ſuſdits noms, *la déclaration & pétition des Citoyens Catholiques de Niſmes*, du premier du courant, comme fanatique, ſéditieuſe, attentatoire à tout ce qui doit être reſpecté; renouvellé enfin le ſerment de ſoumiſſion parfaite à tous les Décrets acceptés ou ſanctionnés, & de fidélité inviolable à la Nation, à la Loi & au Roi. A Arles le dix-huitième jour du mois de Juin mil ſept cent quatre-vingt-dix.

Signés, d'Antonelle, Maire; Baudeſſeau, Meyer, Eyminy, Imbert, Rouſſet, Maurel, Allec, Cartier, Bret, Officiers-Municipaux.

Ganteaume, Subſtitut ſubrogé du Procureur de la Commune.

Sur l'imprimé d'Arles.

A MARSEILLE, de l'Imprimerie de P. A. FAVET; Imprimeur du Roi & de la ville, rue du Pavillon.

*10